

## **Description du poste de secrétaire-trésorier du Conseil**

Le secrétaire-trésorier de la Canadian Association of Swine Veterinarians-Association Canadienne des Vétérinaires Porcins (CASV-ACVP) peut être un administrateur, membre, employé ou contractant de l'Association, nommé par le Conseil d'administration. Le membre occupant ce poste :

1. Est chargé de maintenir les dossiers du Conseil et doit assurer la bonne gestion des dossiers de la CASV-ACVP;
2. Assiste aux réunions du Conseil et administre ses procès-verbaux;
3. Conjointement avec le Conseil, rédige et distribue les avis aux membres, administrateurs, membres des comités et conseillers financiers;
4. Est suffisamment familier avec les documents juridiques (articles, statuts, loi et règlement pertinents, etc.) pour indiquer leur applicabilité durant les réunions;
5. Est le gardien de tous les livres, communications, dossiers, documents et autres instruments appartenant à la CASV-ACVP;
6. Supervise les finances de l'Association, conjointement avec le Comité des finances de la CASV-ACVP, le Conseil d'administration, les vérificateurs dûment désignés et les conseillers financiers;
7. Administre les questions fiscales de l'Association;
8. Pourvoit un budget annuel au Comité des finances; et
9. Assure l'élaboration et l'examen des politiques et procédures financières par le Conseil.

Dernière version révisée et approuvée par le Conseil : 10 avril 2018.